La pêche

Avec ses multiples cours d'eau, le Parc Loire-Anjou-Touraine fait le bonheur des pêcheurs ! Amateurs et professionnels y pratiquent la pêche à la ligne, aux engins et aux filets. Leurs prises sont principalement constituées de brochets, carpes, sandres, silures, goujons…

LA PÊCHE EN LOIRE, UNE PRATIQUE ENCADRÉE

La pratique de la pêche sur le territoire est réglementée depuis le Moyen-Âge. Aujourd'hui, les prises de certaines espèces emblématiques sont très encadrées, et autorisées aux seuls professionnels : c'est le cas pour la lamproie, l'anguille, la civelle ou encore l'alose.

Même récréative, la **pêche en eau douce** nécessite de détenir une carte de pêche valable sur le secteur concerné. Les amateurs installés en bord de rivière ou d'étang sont tous membres d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ils pratiquent sur les lots où leur association a négocié le **droit de pêche** avec la collectivité ou les propriétaires privés. En effet, les fleuves ne sont pas toujours domaniaux : l'Indre et le Thouet, par exemple, sont en partie privés. Libre au propriétaire de céder ou louer son lot de pêche à une association !

Certains lots peuvent être exploités simultanément par des amateurs et des professionnels : les « bons coins » de pêche se partagent ! L'enjeu est alors de concilier les différents usages et la bonne conservation des milieux aquatiques.

©Jérôme Paressant
Animation pêche encadrée par la Fédération de pêche 49

LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU PARC

Le Parc Loire-Anjou-Touraine ne compte plus que**deux pêcheurs professionnels**, seuls autorisés à utiliser certains équipements comme le guideau (ou dideau), la senne, le verveux, ou le filet-barrage, engin emblématique du Val de Loire mais pratiquement disparu. Ces équipements sont dits « passifs » car les poissons viennent se prendre dans les filets : ils ne sont pas attrapés.

Les pêcheurs professionnels ont le statut de chef d’exploitation agricole. L’État leur attribue leurs licences ainsi que leurs lots de pêche par des baux de 5 ans renouvelables. Ils tiennent un carnet dans lequel ils consignent leurs prises, toujours dans une optique de gestion durable de la ressource.

Les restaurateurs du territoire se fournissent auprès des pêcheurs professionnels. Mais ces derniers cuisinent et transforment également les produits du fleuve, principalement sous forme de terrines de poisson. Avis aux amateurs !

Vous aimerez aussi

Randonnées pédestres viticoles

RANDONNÉE

GASTRONOMIE ET TERROIR

Souzay-Champigny

Clos des Cordeliers

Au coeur du vignoble du village de Souzay-Champigny, avec la vigneronne Marie-Françoise Ratron-Galet, partagez le quotidien et la philosophie du...

Lire la suite +

Maison du Parc : inauguration des nouvelles expositions

MAISON DU PARC

SOLS VIVANTS

EXPOSITION

Dès le 20 avril, la Maison du Parc change de décor ! Elle vous emmène à la découverte d'un monde mystérieux, infiniment petit, que nous foulons chaque...

Lire la suite +

Au fil de l'eau – Circuit n°20

À VÉLO

LOIRE

Rivarennes

Lire la suite +

Les plus consultés

La Loire et ses affluents

LOIRE VAL DE LOIRE

L’histoire le dit : la Loire n’est pas un long fleuve tranquille. Parcourant le Parc Loire-Anjou-Touraine de part en part, elle est endiguée pour...

Lire la suite +

En canoë

CANOË ACTIVITÉ

Le Parc est un territoire de confluences. La Loire et la Vienne y offrent des paysages et panoramas où le patrimoine bâti est en totale harmonie avec...

Lire la suite +

La pêche

AGRICULTURE SUR L’EAU

Avec ses multiples cours d’eau, le Parc Loire-Anjou-Touraine fait le bonheur des pêcheurs ! Amateurs et professionnels y pratiquent la pêche à la...

Lire la suite +